

Formation pour les intervenants communautaires

*Comprendre les bases du droit de la famille en
Ontario*

ajefo

Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario



**La Fondation
du droit
de l'Ontario**

Améliorer l'accès à la justice



**La Fondation
du droit
de l'Ontario**

Améliorer l'accès à la justice

Nous remercions la Fondation du droit de l'Ontario pour son appui financier, au moyen du *Fonds d'accès à la justice en droit de la famille*.



Session 2: Les bases du droit de la famille, la responsabilité parentale, le droit des enfants et la relation conjugale

Plan du jour

Les bases en droit de la famille

- **Le droit de la famille, c'est quoi?**

Module 1: La responsabilité parentale et le droit des enfants

- **Parent ou *parent* ? La famille restreinte ou élargie**
- **Les responsabilités des parents**
- **Les services de protection de l'enfance**

Module 2: La relation conjugale

- **L'union de fait vs. le mariage**
- **Mettre fin à la relation conjugale**
- **Les conséquences juridiques**



Les bases du droit
de la famille



Exercice 1: Le droit de la famille, c'est quoi?

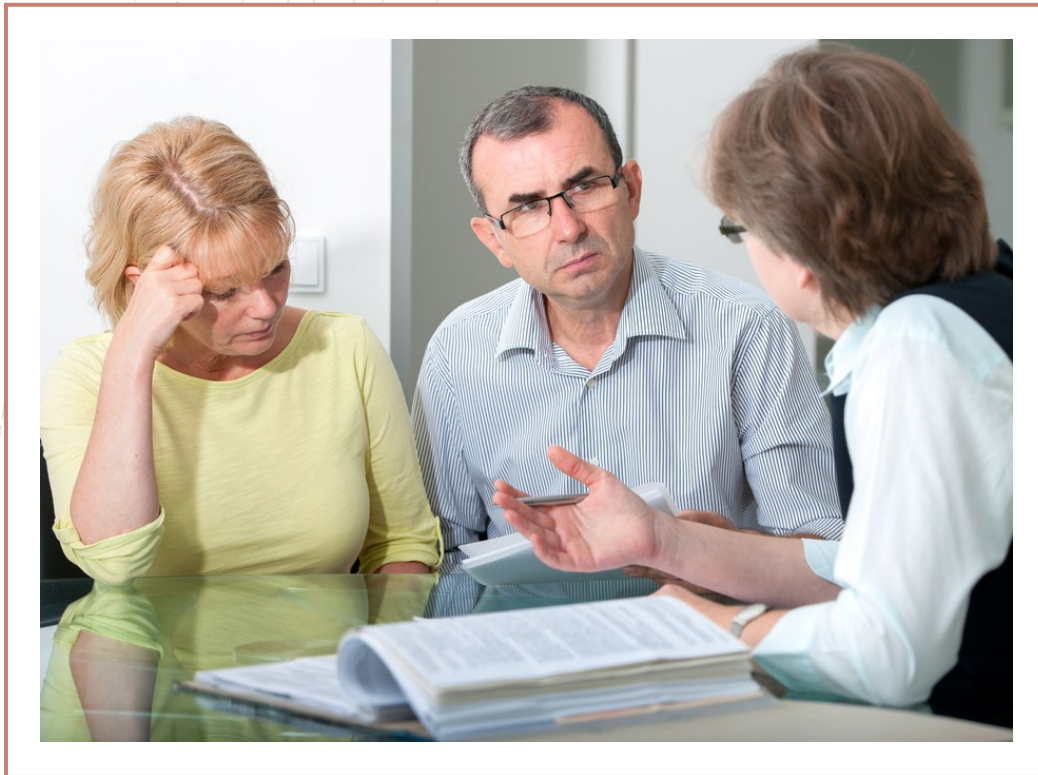


Cochez les questions ou les situations qui relèvent du droit de la famille.

- Indiquer le nom de votre nouveau-né sur le formulaire remis à l'hôpital.
- Inclure votre enfant dans le forfait « familial » de votre fournisseur de service téléphonique.
- Remplir le formulaire de demande de citoyenneté canadienne au nom de votre enfant.
- Demander une licence de mariage.
- Négocier une entente avec votre conjoint pour prévoir comment partager vos biens et vos dettes, en cas de séparation.
- Parrainer votre conjoint(e) pour venir au Canada.
- Nommer ses enfants comme héritiers dans son testament.
- Réserver la salle de réception pour votre mariage.



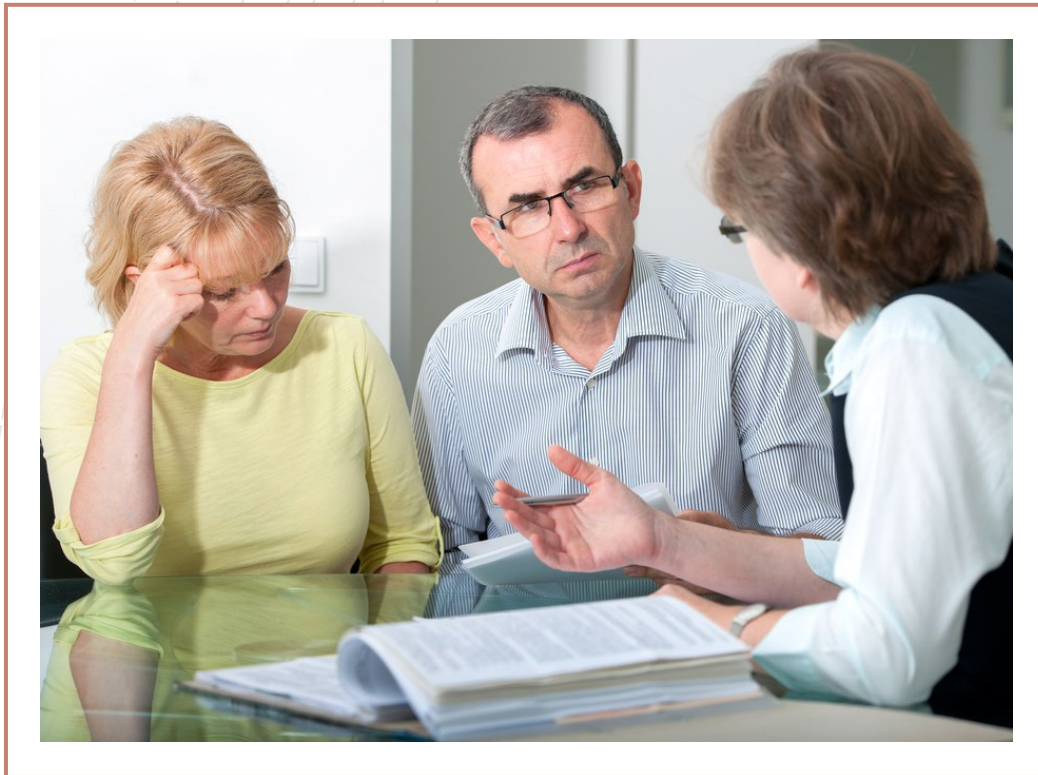
Exercice 1 : Le droit de la famille, c'est quoi?



- Indiquer le nom de votre nouveau-né sur le formulaire remis à l'hôpital.
 - OUI
- Inclure votre enfant dans le forfait « familial » de votre fournisseur de service téléphonique.
 - NON
- Remplir le formulaire de demande de citoyenneté canadienne au nom de votre enfant.
 - NON
- Demander une licence de mariage.
 - OUI



Exercice 1: Le droit de la famille, c'est quoi?




- Négocier une entente avec votre conjoint pour prévoir comment partager vos biens et vos dettes, en cas de séparation.**
 - OUI
- Parrainer votre conjoint(e) pour venir au Canada.**
 - NON
- Nommer ses enfants comme héritiers dans son testament.**
 - NON
- Réserver la salle de réception pour votre mariage**
 - NON

Le droit de la famille, c'est quoi ?

Le **droit de la famille**, c'est l'ensemble des règles qui régissent les relations familiales et conjugales. Au Canada et en Ontario, il existe plusieurs lois qui prévoient les droits et les responsabilités des conjoints, des époux, des parents et des enfants.





La notion de droit de la famille
peut avoir une connotation
différente dépendant de la
communauté culturelle.





Module 1

La responsabilité parentale et
les droits des enfants


Mise en contexte

- Autorité parentale et les droits des enfants
- Règles en Ontario, ressources et services





Parent ou *parent*? La famille restreinte et élargie

- La notion de « parent » varie d'une communauté culturelle à une autre. 
- L'autorité parentale.
- Les membres de la famille élargie n'ont pas automatiquement l'autorité parentale.
 - Cependant, il existe des exceptions.

La responsabilité des parents

Voici les principales responsabilités des parents :

- Enregistrer la naissance et le nom de l'enfant
- Prendre soin de l'enfant
- Veiller à ce que l'enfant reçoive les vaccins nécessaires
- Assurer l'éducation de l'enfant





Discussion : âge pour travailler

À partir de quel âge peut-on travailler en Ontario ?

Réponses

- Si l'enfant travaille, le parent doit s'assurer qu'il a l'âge minimal pour travailler:
 - **14 ans** pour travailler dans un établissement industriel ou commercial (ex: bureau, magasins, arénas et endroits où l'on sert des repas)
 - **15 ans** pour travailler dans un établissement de fabrication et un atelier de réparation.
 - **18 ans** pour être nettoyeur de vitres.
- L'enfant qui travaille doit aussi recevoir au moins le salaire minimum prévu par la loi.
- Le parent doit protéger l'enfant contre toute forme de violence, assurer sa sécurité et son bien être



Les services de protection de l'enfance

- Les sociétés d'aide à l'enfance offrent des services de protection et des programmes pour assurer le bien-être des enfants âgés de 18 ans ou moins.
- Les sociétés d'aide à l'enfance font des enquêtes lorsque des mauvais traitements ou la négligence d'un enfant sont signalés.

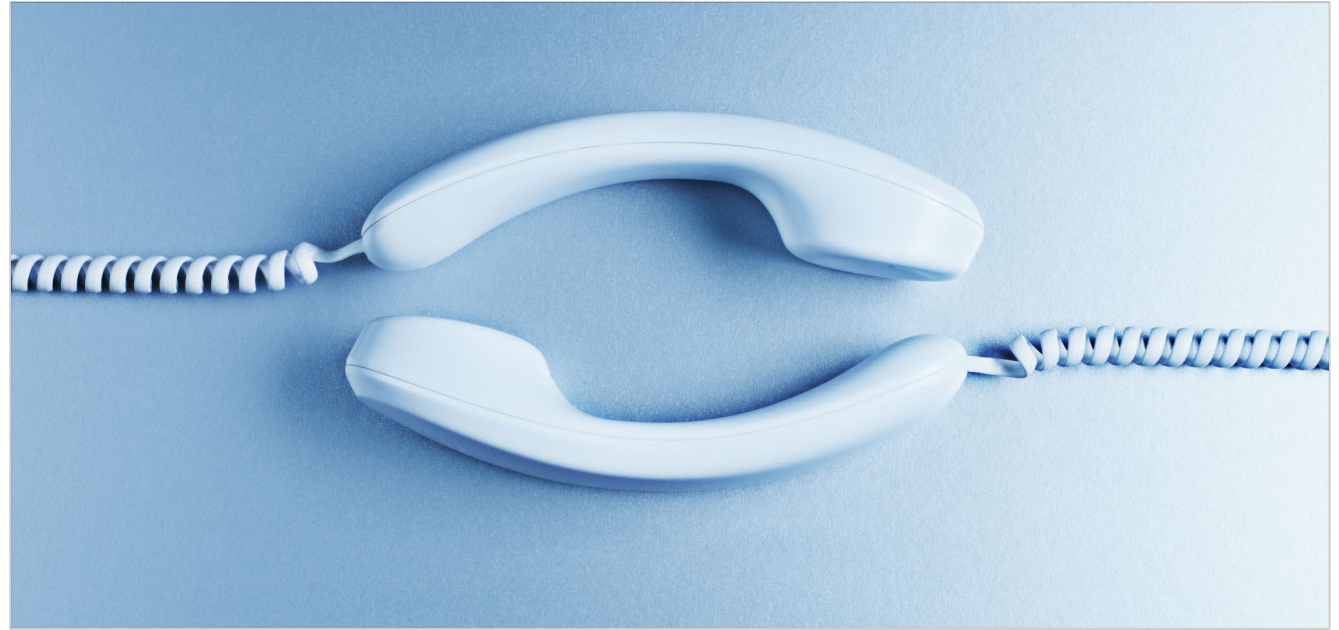


Les sociétés d'aide à l'enfance

Conseils pratiques à donner à votre client qui est aux prises avec une société d'aide à l'enfance:

- Être poli et courtois
- Prendre des notes détaillées des rencontres/visites et garder une copie de toute communication
- Consulter un avocat pour obtenir un avis juridique sur sa situation particulière

Un signalement, c'est quoi?



- Si une personne a des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant a, ou pourrait avoir, besoin de protection, cette personne doit signaler ces soupçons à une société d'aide à l'enfance.
- Toute personne qui a de bonnes raisons de croire qu'un enfant est négligé ou maltraité (ou risque de l'être) doit faire un signalement.
 - Des personnes travaillant auprès des enfants ont **l'obligation** de signaler.



Exercice 2: Mise en situation



Cela fait plusieurs jours que Désiré arrive à l'école sans dîner. Désiré porte les mêmes vêtements depuis plusieurs jours et dégage une odeur corporelle. D'ailleurs, il s'endort en salle de classe.

Ce n'est pas la première fois que M. Alain, son enseignant de troisième année, remarque ceci. Bien que l'école ait contacté le parent de Désiré dans le passé, la situation ne s'est pas améliorée. M. Alain est inquiet pour son bien-être. Il partage ses soucis avec la direction de l'école et ils se sentent alors obligé de faire un signalement à la société d'aide à l'enfance de leur région.

Pouvez-vous identifier les signes de mauvais traitement et de négligence ?

Les étapes d'intervention

Mettre les étapes en ordre:

- Le plan de service
- L'enquête
- Le retrait de l'enfant
- L'évaluation

Les étapes d'intervention

- A. L'évaluation:** le travailleur détermine s'il débute une enquête ou si le dossier sera fermé.
- B. L'enquête:** permet de déterminer s'il est nécessaire de mettre en place un plan de protection.
- C. Le plan de service:** si le travailleur est d'avis que l'enfant a besoin de protection, un plan de service sera proposé qui, dans la mesure du possible, dérangera le moins possible la famille.
- D. Le retrait de l'enfant:** dans certains cas, le retrait de l'enfant est nécessaire pour assurer sa protection.



Module 2

La relation conjugale

L'union de fait

L'union de fait est une relation de couple dans laquelle les conjoints ne sont pas mariés. Même si le couple n'est pas marié, ils ont quand même certains droits et responsabilités l'un envers l'autre.

Un couple est en union de fait lorsqu'il remplit au moins une de ces conditions:

- Le couple est en relation conjugale, emménage ensemble et habite ensemble pendant au moins 12 mois sans interruption
- Le couple est en relation conjugale, habite ensemble et ont un enfant ensemble (par naissance ou adoption)



Le mariage

- **Le mariage crée un statut juridique particulier pour les époux: chacun aura des droits et des responsabilités.**
- **Pour se marier, il faut :**
 - **Avoir au moins 16 ans;**
 - **Donner son consentement, sans pression, intimidation ou autre influence;**
 - **Ne pas avoir de liens de parenté avec son futur conjoint;**
 - **Avoir divorcé, lorsqu'il s'agit d'un second mariage ou plus.**



Exercice 3: Attention aux mythes!



- Il faut être Canadien pour se marier au Canada.
 - **Faux!**
- La polygamie est légale au Canada, mais seulement pour les membres d'une Première nation (communauté autochtone).
 - **Faux!**
- Pour faire reconnaître un mariage célébré à l'étranger, il faut faire une cérémonie civile au Canada.
 - **Faux!**
- Une jeune fille n'a pas le droit de se marier sans le consentement de son père ou de la personne qui l'a parrainée pour venir au Canada.
 - **Cela dépend!**

Certaines notions ne sont pas universellement acceptées. Ce qui est culturellement accepté au Canada ne l'est pas forcément ailleurs, et vice versa.

Ex : polygamie ou mariage entre deux personnes du même sexe.



A person is silhouetted against a bright, hazy sunset sky, standing on a dark, rocky outcrop. The background shows rolling hills and mountains under a golden light. A large, semi-transparent green speech bubble is centered over the image, containing white text. The speech bubble has a tail pointing downwards.

Mettre fin à la
relation conjugale

La séparation et le divorce



- 1) **La séparation:** lorsqu'un des conjoints, ou les deux, décident de vivre séparément sans intention de se remettre en couple.
- 2) **Le divorce:** la procédure légale que les couples mariés doivent suivre pour mettre fin au mariage.



Divorce fait à l'étranger

- Dans le cas d'un divorce fait à l'étranger, il est nécessaire d'avoir l'opinion d'un avocat en Ontario sur la validité du divorce. D'autres documents sont aussi exigés.



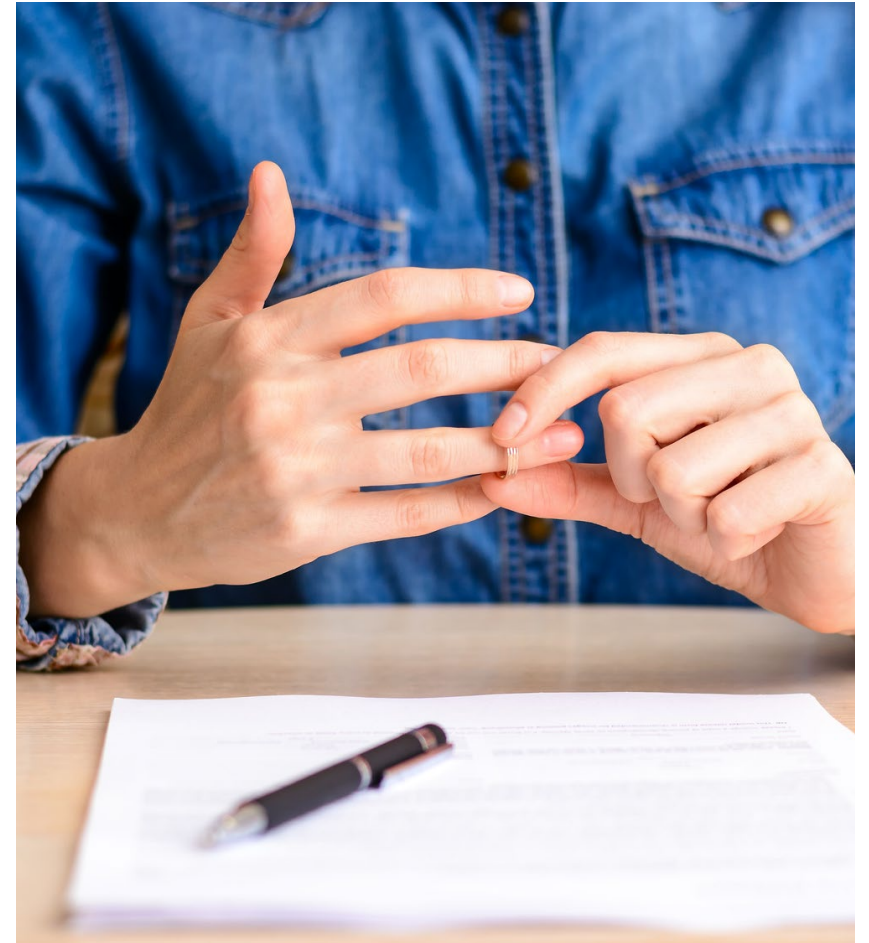


Exercice : La séparation ou le divorce en cas de parrainage

Mise en situation

Aboubacar et Halimatou sont mariés. Ils sont originaires de Dakar, au Sénégal. Aboubacar est un résident permanent. Il a parrainé avec succès Halimatou pour qu'elle puisse venir le rejoindre à titre de résidente permanente à Ottawa. Deux ans après l'arrivée de Halimatou, le couple se sépare.

Quelles sont les conséquences pour Halimatou ?



La séparation ou le divorce en cas de parrainage

- Le **parrainage** est un programme d'immigration qui permet d'obtenir la résidence permanente. Donc, Aboubacar s'engage à **subvenir aux besoins essentiels** et à prendre en charge **financièrement** Halimatou.
- En cas de rupture, la conjointe **parrainée ne perd généralement pas son statut** au Canada.
- D'après la loi, Aboubacar doit **respecter l'entente** de parrainage jusqu'à trois ans après que Halimatou ait eu la résidence permanente.

- Il n'est pas nécessaire d'aller en cour pour régler les questions d'une séparation.
- Pour obtenir le divorce, il faut présenter une requête (demande) de divorce à la cour).



Procédure

Les conséquences juridiques

Voici les principales conséquences juridiques de la séparation ou le divorce:

- Les ex-conjoints doivent partager leurs biens et leurs dettes.
- Lorsqu'il y a des enfants, il faut déterminer qui en aura la garde, et qui aura des droits de visite.
- Il faut également déterminer si l'un des ex-conjoints doit payer une pension alimentaire pour enfants ou pour l'autre conjoint.



Prochaine session...

La violence conjugale

aje fo



**La Fondation
du droit
de l'Ontario**

Améliorer l'accès à la justice

Merci de votre participation!